

**REGLEMENT GENERAL**  
**« JEU INTERNET VIRGIN RADIO »**  
**ADDITIF N° 124**

La SAS Europe 2 Entreprises organise un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « Jeu Internet VIRGIN RADIO » dont le règlement doit être complété par additif.

Le présent additif modifie ou complète selon le cas ledit règlement pour la Période de Jeu du 10 avril 2017 à 11h00 au 16 avril 2017 à 23h59.

Les termes utilisés avec des majuscules sont définis dans le règlement.

▪ **pour l'application de l'article 2 :**

La Période de jeu est ouverte uniquement aux majeurs.

▪ **pour l'application de l'article 4 :**

Il s'agit d'un jeu avec question.

Le nombre de participation autorisée par participant pour la Période de Jeu est de 1 (une).

La question et la bonne réponse correspondante sont détaillées en annexe 1 non disponible au public avant la fin de la Période de Jeu.

▪ **pour l'application de l'article 5 :**

3 participants seront tirés au sort parmi les inscrits ayant répondu correctement à la question et seront déclarés gagnants.

▪ **pour l'application de l'article 6 :**

Détail du lot :

- **3 lots « 1 séjour de 8 jours / 7 nuits pour 4 personnes dans l'un des Villages Vacances « AZUREVA » en France métropolitaine » d'une valeur unitaire de 2000 euros.**

Chaque séjour comprend :

- L'hébergement pour 4 personnes (2 majeurs et 2 mineurs de moins de 15 ans) pendant 8 jours/7 nuits dans un bungalow-chalet ou un appartement (selon destination) « Village Vacances » « AZUREVA » en France métropolitaine (la liste des Villages Vacances sera communiquée ultérieurement au gagnant) ;
- La pension-complète (hors boissons) ;
- Les animations et clubs enfants.

**Séjour valable jusqu'au 30 avril 2018, hors période du 24 juillet 2017 au 20 août 2017, et selon disponibilités.**

*Tous les autres frais occasionnés lors du séjour, notamment les transports, ne seront pas pris en charge par la Société Organisatrice.*

*La Société Organisatrice ne sera en aucun cas tenue responsable en cas d'accident et/ou de tout incident survenu à l'occasion du séjour. Les gagnants devront se rendre sur le lieu choisi par leurs propres moyens.*

